



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



150^e Assemblée de l'UIP Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

Commission permanente
de la paix et de la sécurité internationale

C-I/150/PBI
13 janvier 2025

Évaluation des répercussions en matière de programmes et de budget du projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*

Paragraphe clés du dispositif et leurs répercussions :

- Les paragraphes 2 et 10 préconisent des actions ayant trait **au soutien électoral, à l'accès humanitaire et à la surveillance de la paix**, et invitent l'UIP à faciliter et à coordonner ces initiatives selon que de besoin. La plupart peuvent être menées par le personnel de l'UIP lors d'événements existants qui font déjà partie des activités budgétisées de l'UIP (par exemple, les Assemblées de l'UIP, l'Audition parlementaire aux Nations Unies et d'autres événements pertinents). Le rôle de l'UIP étant limité, l'impact financier devrait être minime et gérable, avec uniquement des coûts occasionnels liés aux voyages ou aux réunions de coordination, dans l'hypothèse où l'UIP devrait accroître sa participation.
- Les paragraphes 7 et 8 prônent le renforcement **de la diplomatie parlementaire et de la facilitation du dialogue**. Ces initiatives de diplomatie parlementaire peuvent être intégrées dans les manifestations existantes (par exemple, les Assemblées de l'UIP, l'Audition parlementaire aux Nations Unies et d'autres événements pertinents). Cette approche n'a pas d'incidence sur les coûts car la résolution n'appelle pas à la création d'un nouveau mécanisme ou d'une nouvelle réunion, de sorte qu'aucun budget supplémentaire significatif n'est nécessaire. La coordination et la préparation thématique peuvent être assurées par le personnel existant de l'UIP.
- Le paragraphe 11 prévoit la fourniture d'une **assistance technique** et demande à l'UIP de faciliter et de coordonner ce soutien. La Division des programmes de l'UIP fournit un appui à la demande en matière de renforcement des capacités et a l'habitude de travailler dans la région. Un soutien au renforcement des capacités pourrait être intégré dans les activités en cours avec des répercussions minimales en termes de ressources additionnelles. Toute intensification des activités en réponse à une demande accrue peut entraîner des coûts opérationnels supplémentaires, mais ceux-ci devraient se maintenir dans les limites gérables du cadre actuel.
- Le paragraphe 17 propose d'établir un **Groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient**, en remplacement de l'actuel Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. La transformation proposée consistant en la réorganisation d'un comité existant déjà doté d'un financement et d'un personnel, elle n'entraîne pas de coûts supplémentaires significatifs. Les ressources existantes devraient être suffisantes pour mener à bien la nouvelle gamme d'activités, notamment l'établissement de rapports, la surveillance et la facilitation du dialogue.

Étant donné que les structures et les cadres de coordination existants seront utilisés, aucune répercussion financière ou opérationnelle supplémentaire significative n'est attendue. Le rôle de facilitateur de l'UIP peut nécessiter l'allocation occasionnelle de ressources pour financer les voyages ou la participation du personnel, mais les coûts globaux devraient rester dans les limites du budget actuel. Dans l'ensemble, la résolution est conforme au mandat de l'UIP et l'accent mis sur la facilitation garantit que toute dépense supplémentaire sera limitée et pourra être couverte par le cadre opérationnel et budgétaire existant.

F

#IPU150